

22/06/19

Volume XVII – Lettre 36

19 Sivan 5779



Hil'hoth Bera'hoth par le Rav Dovid Ostroff sous le contrôle du Gaon Harav Moché Sternbuch, chlita

Hil'hoth Bera'hoth : doutes et erreurs sur les bera'hoth (suite).

Je ne me souviens plus si j'ai récité le Birkath Hamazone. Que faire ?

Le passouk (verset) nous enseigne וראכלת ושבעת וברכת (tu mangeras, tu seras rassasié et tu béniras) d'où nous déduisons que celui qui consomme du pain jusqu'à en être rassasié doit réciter le Birkath Hamazone. Même si 'Hazzal (nos Sages) ont institué l'obligation de réciter le Birkath Hamazone après consommation d'un kazayith (environ 60g), mideoraïtha (d'après la Torah), on n'est tenu de ne le réciter que si l'on est rassasié de pain ou des autres aliments qui l'accompagnent. 2 Par ailleurs, la règle générale, en cas de doute, est d'être strict pour une obligation deoraïtha (de la Torah) et donc de refaire la mitsva concernée ou répéter la bera'ha, mais de s'en abstenir pour une obligation de rabanan (d'origine rabbinique).

En conséquence, dans notre cas, on ne (re)dira le Birkath Hamazone que si l'on en a l'obligation d'après la Torah, c'est à dire si l'on se sent rassasié.

La 4ème bera'ha du bentch est miderabanan, dois-je aussi la réciter en cas de doute ?

Effectivement la 4ème bera'ha du bentch (Birkath Hamazone) והמטיב הטוב המטיב est miderabanan, mais pour ne pas en minimiser l'importance, elle doit également être récitée par celui qui doit répéter le Birkath Hamazone. 3

Cette règle vaut-elle aussi bien pour les femmes que pour les hommes ?

Le Choul'han Aron'h stipule 4 que les femmes ont l'obligation de réciter le bentch, mais il subsiste un safek (doute) pour savoir si leur obligation est mideoraïtha ou miderabanan.

D'un côté, il ne s'agit pas là d'une מצות עשה שהזמן גרמא (mitsva positive liée au temps) et les femmes n'en sont donc pas dispensées, 5 mais d'un autre côté la 2ème bera'ha concerne Eretz Israël et une femme ne peut y avoir de part que par héritage. D'autres ajoutent que les femmes ne sont pas soumises aux mitsvoth de l'étude de la Torah et de la Brit'h-Mila (circoncision) qui constituent l'essentiel de la 2ème bera'ha. 6

Une femme doit-elle donc répéter le Birkath Hamazone, si elle ne sait plus si elle l'a dit ?

Les A'haronim 7 discutent sur ce sujet et selon le Michna Beroura, celles qui suivent l'opinion leur enjoignant de réciter le bentch ne perdent rien.

Quelle bera'ha fonctionne bediavad (a posteriori) ?

Nous avons déjà vu, 8 que la "bera'ha chéhakol" (bénédition rappelant que tout a été créé par D., récitée avant consommation de boissons autres que le vin ou d'aliments ne provenant ni d'un arbre ni de la terre) englobe tout aliment et si quelqu'un l'a récitée sur n'importe quelle boisson ou nourriture, cette bera'ha est valable. 9

"Mezonoth" ("créateur de toutes sortes de nourritures" bénédiction récitée avant consommation d'une pâtisserie à base de céréales) englobe également tout puisque tout aliment est מלך (nourrissant) à l'exception de l'eau et du sel qui ne sont pas inclus dans cette bera'ha. 10

La bera'ha de celui qui a récité "haadama" (avant consommation d'un produit de la terre) au lieu de "baets" (avant consommation du fruit d'un arbre) est valable puisque tout arbre est planté dans le sol.

[1] Et peut-être d'autres aliments, comme nous le verrons plus loin. [2] Le Chaar Hatsioun siman 184:17 présente d'autres options. [3] Michna Beroura siman 184:13. [4] Siman 186:1. [5] Michna Beroura siman 186:1. [6] Michna Beroura siman 186:2. [7] Michna Beroura siman 186:3. [8] Voir la Lettre précédente. [9] Michna Beroura siman 204:60. [10] Biour Hala'ha siman 167:10 ד"ה במקום

Un mot sur la Paracha, par le Rav Ozer Alport באעלתך en dehors d'Israël

(XI:7) והמן כןרע גד הוא ועינו כעין הכדלית. Or, la manne était comme de la graine de coriandre et son aspect comme l'aspect du bdellium.

Durant leur séjour dans le désert, un groupe de contestataires commença à se lamenter en raison de la Manne qu'ils étaient « obligés » de manger jour après jour. Ils « regrettaient » le goût succulent de la viande, du poisson et des légumes qu'ils consommaient en Égypte, ils devaient maintenant se contenter de la Manne. A propos de notre verset, Rachi explique qu'en réponse à leur plainte, Hachem décrit dans la Torah ce qu'était vraiment cette merveilleuse Manne comme pour dire : "Regardez, habitants du monde, ce dont se plaignent Mes enfants."

Rav Pam note que bien que nous ne le méritions pas, une voix divine exprimant sa frustration devant les choses dont nous nous plaignons s'exprime régulièrement. Nous vivons à une époque de liberté et de richesses matérielles sans précédent et nous vivons dans une société qui nous incite à croire que nous avons droit à une récompense immédiate, à avoir tout ce que nous voulons, quand et exactement comme nous le voulons. Si seulement nous prenions du recul et examinons nos vies avec la perspective appropriée, nous devrions être éperdument reconnaissants pour tous les bienfaits dont nous bénéficions et ne pas penser une seconde à nous plaindre pour des futilités.

Bien que nous n'entendions généralement pas directement la voix de Hachem sur ce point, il nous envoie parfois le message sur ce que devraient être nos priorités et nos valeurs par le biais d'un agent humain, comme illustré dans l'histoire suivante. Un élève d'une Yechiva se plaignit une fois devant ses camarades de la qualité et de la diversité des repas qui leur étaient servis. Chaque garçon rajouta une critique sur tous les aspects de la nourriture, jusqu'à ce qu'ils soient sermonnés par l'un des professeurs les plus âgés de la Yechiva. Ce rabbin n'avait pu s'empêcher d'entendre le bruit de leurs plaintes dans la salle à manger et s'approcha pour leur donner une leçon laconique: «À Auschwitz, nous aurions tout fait pour avoir une telle nourriture.»

Chaque fois qu'un mari rentre chez lui dans une maison en désordre, pleine de jouets pour enfants et de vêtements sales et reproche à sa femme son incapacité à garder sa maison propre, une voix céleste se fait entendre : «Combien de familles feraient n'importe quoi pour avoir des enfants et voudraient volontiers nettoyer le désordre qu'ils engendrent et voici quelqu'un qui a été béni avec des enfants en bonne santé et est contrarié de voir sa maison en désordre ? Où sont ses priorités ? »

Quand un mari ou un enfant se plaint de manger le même dîner pour le 3ème soir consécutif, Hachem ne peut s'empêcher de rappeler combien de familles frappées par la pauvreté feraient n'importe quoi pour pouvoir profiter d'un tel repas nutritif et copieux tous les soirs pendant un an. Chaque fois que les parents des mariés se disputent à propos de petits problèmes liés au mariage, une Bath Kol (voix céleste) se demande combien de parents vont pleurer en s'endormant ce soir-là en raison de leur incapacité à trouver un partenaire adéquat pour leur fils ou leur fille vieillissante, eux qui accepteraient volontiers les conditions que l'autre partie fixerait... si seulement il y avait une autre partie.

La prochaine fois que nous nous trouvons bouleversés par des problèmes qui ne sont objectivement que des ennuis et des inconforts mineurs, souvenons-nous de la leçon de la Manne et prêtons l'oreille à la réponse de Hachem à nos plaintes.

La Torah est supérieure à la prêtrise et à la royauté, car la royauté s'acquière par 30 qualités, la prêtrise s'acquière par 24, alors que la Torah est acquise par 48 vertus...

Ce sont: ... (14) **la limitation des activités commerciales**, (15) **la diminution des relations humaines** (certains traduisent : activités sexuelles), (16) **la diminution des plaisirs**, (17) **la diminution du sommeil**, (18) **la diminution des conversations légères**, (19) **la diminution des plaisanteries**,...

Le thème de cette semaine est la modération. Le véritable érudit de la Torah se concentre uniquement sur sa progression dans la Torah. Toutes les autres activités qui peuvent absorber l'énergie d'une personne, même parfaitement légitimes, doivent être limitées. Bien sûr, notre *michna* ne recommande pas à l'érudit de la Torah de s'interdire ces activités. On ne peut pas vivre sans aucun moyen de subsistance, pas plus qu'une personne ne peut vivre sans plaisir, sans bavardage ni dialogue avec les autres. Le Talmud nous enseigne que le grand sage Rabba commençait toutes ses conférences par une plaisanterie qui faisait rire son auditoire, puis il s'asseyait avec crainte et respect pour commencer sa conférence (*Pessa'him* 117a). Il y a une place pour tout dans la vie juive et en particulier le bon vieil humour juif. Pourtant, le véritable érudit veillera à ne pas faire de ses affaires, de ses plaisirs, de sa notoriété des points centraux de sa vie.

Notre *michna* énumère ici des activités qui ne sont ni bonnes ni mauvaises, mais font parties intégrantes de la vie et bien sûr, ces activités ne sont pas prohibées pour nous, juifs ordinaires. Pourtant, le véritable test pour l'érudit est de déterminer dans quelle mesure de telles activités pourraient le perturber dans son étude de la Torah.

Le Deutéronome, en nous exhortant à observer la Torah, enseigne : «Et la Torah n'est pas de l'autre côté de la mer pour que vous disiez : " Qui traversera la mer pour nous et ... nous l'enseignera ... "(30:13). Le Talmud commente à ce propos: «La Torah n'est pas de l'autre côté de la mer» nous enseigne que l'on trouve peu d'accomplissement dans la Torah chez les marchands qui sillonnent les mers (ou ceux qui volent en classe affaire) à la recherche d'opportunités commerciales (*Erouvin* 55a). Nous devons tous subvenir à nos besoins. Pourtant, notre carrière est trop souvent au centre de nos préoccupations, au détriment de la famille, du bien-être physique et de la religion. Comme le dit un dicton récent « personne n'est jamais mort en regrettant de ne pas avoir passé plus de temps au bureau ».

Il en va de même pour tous les plaisirs de notre *michna*. Comme nous en avons discuté à maintes reprises dans le passé, le judaïsme n'est pas une religion qui interdit tout ce qu'il soupçonne de favoriser le «péché». Il ne prêche pas le célibat, la pauvreté ou l'auto affliction. Nous devons vivre dans ce monde, bien en profiter tant sur le plan physique que sur le plan spirituel.

à suivre

Un mot sur la Téfila
par Rabbi A Leib Scheinbaum (*Pirké Chochanim*)

סדר הקרבנות

Ordre des korbanoth (sacrifices)

Après le Chema et la bera'ha (bénédiction) de *Kiddouch Hachem* (sanctification du Nom Divin), la suite de l'office du matin est composée d'une sélection d'études de la Torah, de la Michna et du Talmud, traitant des lois des *korbanoth* (sacrifices) et de la *Ketoreth* (l'encens). 'Hazzal (nos Sages) suggèrent un certain nombre de raisons pour lesquelles ces lectures ont été insérées dans le Siddour (livres de prières) et doivent être récitées quotidiennement. Le Levouch soutient qu'ils offrent à chaque Juif l'occasion d'accomplir quotidiennement la *mitsva* (commandement) de *Limoud HaTorah* (Etude de la Torah). La Torah comprend trois catégories principales: *TaNach* (l'ancien Testament), la *Michna* et le *Talmud*. En récitant ces textes, on accomplit l'exigence minimale de cette *mitsva* d'étudier la Torah. D'autre part, en récitant les lois des sacrifices, on est considéré comme ayant réellement offert un sacrifice sur l'autel. Effectivement, nos *Tefiloth* (prières) quotidiennes coïncident avec les sacrifices collectifs quotidiens offerts dans le *Beth Hamikdash* (Temple de Jérusalem). Ces sacrifices ont pour but l'expiation en servant de vecteur grâce auquel le demandeur se rapproche de *Hachem* et rétablit son unité avec le Tout-Puissant. Bien que nous n'offrions plus les anciens *korbanoth* (sacrifices) aujourd'hui, notre étude du sens et du rôle des *korbanoth*, ainsi que nos prières, servent à nous unir à *Hachem*.

**A la mémoire de 'Haver Its'hak Ben Rabbi Chimon GLAUBERG (20 Sivan 5751)
& David Ben Tsvi Friedman (23 Sivan 5747)**

Vous pouvez recevoir et diffuser cette lettre en contactant:

Association Déborah-Guitel: 4, rue des Archives 94000 – CRETEIL 09.54.46.12.76

E-mail: associationdeborahguitel@gmail.com Site: www.deborah-guitel.com

Vous pouvez **dédier** une de nos lettres à la **mémoire** ou à l'**attention** ou en l' d'un de vos proches

Note: Le but de ces publications est de clarifier les sujets traités et non pas de rendre des décisions halakhiques. Nous attirons l'attention de chacun sur les questions pratiques importantes que peuvent soulever ces sujets. On devra consulter une autorité compétente pour recevoir une décision appropriée.

Important : Ne pas transporter **Chabbath** et ne pas jeter, mais déposer dans une **Gueniza**